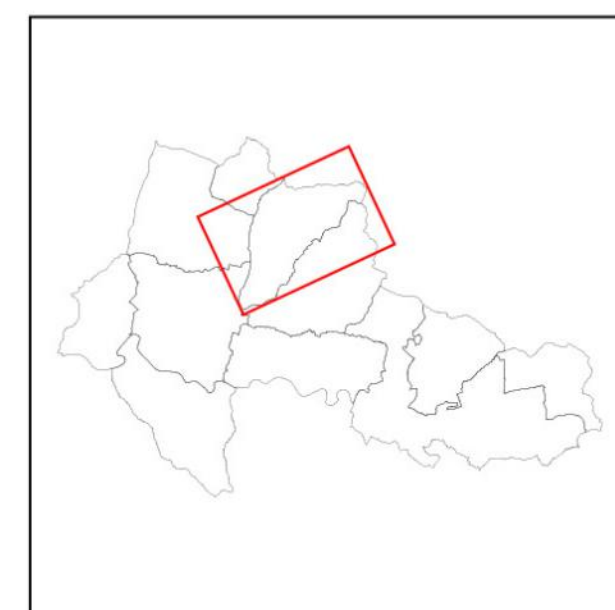




4.9 Zonage

Maurrin



Prescrit le :	Arrêté le :	Approuvé le
8/12/2014	29/04/2019	2/03/2020

Agence
METAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE

PLAN N°	ECHELLE
9	1/5 000

Légende

	UB: UBa		UE		2A (2AU1a: 2AU1b: 2AU1c: 2AU2)		Ap		N		N
	UC: UCc		UX		A		Ax		Np		

	Limite communale		Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
	Limite parcellaire		Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
	Subdivision fiscale		Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
	Bâti dur		Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
	Bâti léger		Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
	Cours d'eau		Emplacement réservé
	Etang, lac		Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
	Cimetière		Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
	Piscine		

	Secteurs soumis à des risques incendie de forêt (Aléa Fort)
	Canalisation de gaz
	Seul des effets irréversibles (IRE) autour de la canalisation de gaz